



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



26070585

égale,
et ital,

N° d'entreprise : 1034 210 436

Nom

(en entier) : **Project Spindle Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de Maestricht 67 - 4651 Herve**

Objet de l'acte : Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière - Procuration

Extrait des décisions écrites de l'administrateur unique, daté de 28 avril 2026:

1. L'Administrateur nomme par la présente Piraux Ludovic en tant que personne déléguée à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat (c'est-à-dire à compter du 28 avril 2026) pour une durée d'un (1) an ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé. Le mandat de la personne déléguée à la gestion journalière de la Société est sans rémunération. Cette personne portera le titre de « Chief Executive Officer ». Aux fins du présent mandat, Piraux Ludovic élit domicile au siège de la Société.

La Société est valablement représentée à l'égard des tiers et dans les procédures judiciaires dans le cadre de la gestion journalière, par toute personne à qui la gestion journalière aura été confiée, et par toute autre personne agissant dans les limites des pouvoirs spéciaux délégués par toute personne à qui la gestion journalière aura été confiée.

[...]

4. L'Administrateur décide d'octroyer à Dries Hommez, Nicolas Truyens, Laura Hofströssler, Marcos Lamin-Busschots et à tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Stibbe BV, dont le siège est situé Loksumstraat 25, 1000 Bruxelles, Belgique, les pouvoirs les plus étendus pour – chacun agissant seul, au nom et pour le compte de la Société – effectuer tous les dépôts et publications requis dans le cadre de ces résolutions, et en général, faire tous les actes et signer tous les documents qui seraient nécessaires ou utiles à la mise en œuvre de ces résolutions.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).